

SOUS-DEVELOPPEMENT ET INTEGRATION AU MARCHÉ MONDIAL

L'accord officiel entre le Maroc et l'Union Européenne a fixé l'année 2010 comme échéance de la levée des barrières douanières et de "l'union" entre les deux parties. Mais doré et déjà les bailleurs de fonds et les milieux intéressés s'affairent à ausculter le "candidat Maroc" et à évaluer les chances de son "intégration" dans le marché mondial. L'ensemble de leurs conclusions remet en lumière les mêmes lacunes et faiblesses qui ont dicté la thérapeutique de choc du F.M.I. et de la Banque Mondiale. Après 10 ans de "réajustement structurel" aux conséquences sociales désastreuses et malgré un plan de privatisation qui dure depuis plus de 6 ans, les observateurs constatent un "retour à la case départ". S'agit-il alors de faiblesses conjoncturelles ou de tares structurelles liées à une crise socio-économique et politique profonde?

VERDICT DE L'OCIAM

L'Observatoire de la compétitivité internationale de l'économie marocaine (OCIAM) souligne dans son rapport annuel les faibles performances du système socio-économique marocain. Cette situation est due principalement (d'après le rapport) aux carences du capital humain, des compétences et de la maîtrise de la technique. Elle est également basée sur un certain nombre d'indicateurs définis par l'OCIAM.

✱ **La croissance** a été en 1996 de 10%, mais elle a été négative en 1995 suite à la sécheresse. L'économie marocaine reste tributaire de la pluviométrie. La part des industries manufacturières dans le PIB n'est que de 17%. Il s'agit d'un "**dynamisme macro-économique fragile**".

✱ **L'investissement intérieur brut** est faible. Le ratio investissements/PIB ne dépasse pas 21% (40% pour la Thaïlande et la Malaisie).

✱ **La dette extérieure** représente 63% du PIB et le service de la dette affiche un taux des plus élevés: 34% (14% pour la Jordanie et 6% pour

la Pologne). Malgré un loyer de l'argent relativement bas (6%) mais pas toujours accessible, le **dynamisme financier** est jugé médiocre.

✱ **La consommation par habitant** est faible et le **déficit extérieur** persistant: 10% en 1995 (0,4% pour l'Afrique du Sud et 0,3% pour l'Inde). Les exportations ne représentent que 11% du PIB. Un mauvais point sur le plan du **dynamisme de marché**.

✱ **Les infrastructures marocaines** sont classées "moyennes-tranches inférieures". Le **cadre administratif et juridique** est caractérisé par la "lourdeur des procédures administratives" et les "difficultés à faire prévaloir ses droits" qui constituent les principales entraves au développement du secteur privé selon une étude menée auprès de 110 sociétés marocaines.

✱ Sur le plan des ressources humaines, "le Maroc continue à se classer dans les dernières positions parmi les pays à performances faibles. Cette situation, sans amélioration par rapport aux observations précédentes, semble perdurer et constitue une réelle contrainte à la compétitivité marocaine". La disponibilité de la

main d'oeuvre qualifiée est insuffisante et le **taux d'analphabétisme** officiel est des plus élevés: 56,3%. Le **taux d'inscription scolaire** demeure faible: 63% (98% en moyenne pour les autres pays étudiés).

✱ Dans le domaine du **développement technologique**, le Maroc se classe dans la "catégorie des pays à résultats faibles". Les dépenses en **recherche et développement** sont de 0,3% (1,1% au Brésil et 3% en Argentine). La part des **biens d'équipement** dans les importations (critère d'accès à la technologie) est de 17,5% (32% pour l'Indonésie et 50% pour la Malaisie).

Au-delà de l'ensemble de ces chiffres et critères, il apparaît que la formation, l'éducation, la recherche, l'administration et la justice sont les principaux obstacles à la compétitivité internationale du Maroc.

COLLOQUE DES POLYTECHNICIENS

De leur côté, les polytechniciens marocains réunis en colloque au sujet de l'accord avec l'Europe, constatent que lors de la réalisation de cet accord (2010) "un tiers des entreprises marocaines disparaîtra, un tiers se renouvellera et un tiers survivra". Les intervenants ont souligné que depuis les deux dernières années de sécheresse la population pauvre vivant avec 3.500 DH ¹ est passé de 30% à 70%. Les trois-quarts des salariés vivent avec 2.000 DH par mois. Selon le PNUD, 49% de la population souffre de "pénurie de capacité". Par ailleurs, les restructurations en vue de l'échéance 2010 se solderont par le licenciement de milliers de salariés. Les intervenants ont également souligné la nécessité de réformes en profondeur, comme celles nécessaires au niveau de la justice et de l'enseignement. "La restructuration n'est pas seulement une question d'argent"...

L'AVIS DES CHAMBRES DE COMMERCE ETRANGERES

Par ailleurs, les Chambres de commerce étrangères au Maroc (américaine, française, espagnole, italienne...) ont réalisé, chacune de son côté, des études sur le même thème: "Les freins à l'investissement étranger au Maroc". Basées sur des sondages minutieux auprès des

opérateurs intéressés par l'investissement au Maroc, ces études convergent vers les mêmes conclusions:

✱ Absence de structures professionnelles d'accueil des investisseurs et sollicitude parasitaire.

✱ 60% des sondés se plaignent du coût et de la qualité des infrastructures: réseau électrique, eau, routes, réseau téléphonique...

✱ Si la main d'oeuvre n'est pas chère, la qualification professionnelle fait défaut.

✱ L'encadrement législatif et judiciaire emporte la palme des critiques: difficulté d'application des lois, législation du travail déficiente, lenteur des tribunaux, arbitraire judiciaire en faveur des nationaux au bras long, opacité du code du travail...

✱ 70% des sondés apportent un jugement sans appel contre l'administration et la douane: corruption, culte de l'argent facile et affairisme chez les fonctionnaires, double ou triple emploi chez ces derniers, méthodes d'administration dépassées et désuètes...

✱ Les études soulignent également l'omniprésence de la contrebande, le manque de respect des contrats et des accords commerciaux, l'importance du secteur informel, l'insuffisance du pouvoir d'achat et l'étroitesse du marché intérieur.

En réalité, l'ensemble de ces conclusions des observateurs étrangers sont bien connues par les citoyens marocains qui les vivent au quotidien. La grave crise socio-économique est alimentée par une crise politique qui maintient le blocage vers la transition démocratique. Seules des réformes profondes dans le cadre d'un Etat de droit et sur la base d'un programme de développement, de libération et de démocratie pourront sortir le pays du marasme dans lequel il se débat. Le libéralisme à tous crins et la mondialisation à tout prix ont démontré de leurs avatars. L'époque de l'autarcie, de "l'autosuffisance" et du repli sur soi est également révolu. Il s'agit plutôt de construire des relations d'échange égal et fructueux entre les peuples, dans leur intérêt commun et dans le cadre d'un co-développement équilibré. ■

LES DISPARUS AU MAROC

¹ 2 000 FF environ

La question des disparus pour des raisons politiques ou syndicales reste au coeur des préoccupations des organisations de défense des droits de l'Homme nationales et internationales. Elle est une souffrance incommensurable pour des centaines de familles dont l'un des leurs a été arraché à leur affection. La douleur sans fin de ces mères qui attendent, qui espèrent qu'un jour leur enfant réapparaîtra à l'instar des mères des disparus en Argentine appelées "les folles de la place de Mai". Depuis des années et des années, elles se rassemblent une fois par mois dans cette place et tournent pendant des heures pour réclamer la vérité sur leurs enfants disparus pendant la dictature militaire, et le châtement pour les auteurs des enlèvements.

Le 8 mars, à l'occasion de la journée internationale de la femme, deux mères de disparus marocains ont lancé un appel pour la libération de leurs enfants. Il s'agit de la mère de Abdel Hak ROUISSI, disparu le 4/10/1964, et Hocine EL MANOUZI, disparu le 1/11/1972. La disparition forcée était devenue un des rouages les plus courants de l'arsenal répressif de l'Etat marocain. Elle a été pratiquée à grande échelle pendant les périodes troubles. On ne compte plus le nombre de cas de militants disparus, et qui ont réapparu après des périodes pouvant aller jusqu'à plusieurs années pour être présentés devant un tribunal. De nombreux autres n'ont plus donné signe de vie. Le plus célèbre d'entre eux est Mehdi BEN BARKA. D'autres ont disparu de la prison ou à leur libération après avoir purgé leurs peines. On connaît le cas des disparus du tristement célèbre bague de Tazmamart.

Dans leurs bilans respectifs sur la situation des droits de l'homme (Cf Droits-P N°1-97), les organisations concernées ont consacré

un large chapitre à ce sujet. Une liste détaillée de 57 cas, dont le premier remonte à 1963 et le dernier au 2/10/1995, a été publiée dans le rapport de l'AMDH. Le rapport annuel du département d'Etat américain consacre son chapitre B au même sujet. Cette forme inadmissible de terreur et d'intimidation, est présente à ce jour dans la pratique de l'appareil répressif marocain, malgré sa régression ces dernières années. Dénoncer sans cesse cette pratique inhumaine et barbare et réclamer la vérité sur les disparus, c'est lutter contre l'oubli et contre l'impunité des tortionnaires et leurs commanditaires. C'est un **devoir de mémoire** dans lequel s'inscrit l'appel lancé le 8 mars par la mère de Abdel Hak ROUISSI et celle de Hocine EL MANOUZI.

LES DISPARUS: QUELQUES CAS PARMIS D'AUTRES

■ **Abdel Hak ROUISSI:** né en 1939, employé de banque, militant de l'UNFP. Enlevé le 4/10/1964, il a été vu dans des lieux secrets de détention par ses camarades d'infortune à différentes dates: 1970, 1989 et 1991. Sa famille a été informée qu'il est toujours en vie.

■ **Hocine EL MANOUZI:** né en 1943, mécanicien d'aviation, militant de l'UNFP, condamné à mort par contumace au procès de Marrakech en 1971, immigré en Belgique puis en Libye. Il a été enlevé le 1er nov. 1973 à l'aéroport de Tunis au cours d'une escale. Détenu au secret il a réussi à s'évader en juillet 1975, en compagnie d'autres détenus dont 4 officiers. Repris, son sort reste ignoré à ce jour.

■ **Fatma OUMOUH OUHAMMOU:** 50 ans, enlevée en mars 1973 à Imilchil, au cours de la vague de répression sans précédent qui s'est abattue sur l'UNFP.

■ **Ouazzane Belkacem:** né en 1924, agent des forces auxiliaires, il a disparu le 30/03/73, de la prison de Kénitra après avoir été acquitté par le tribunal. Vu en détention secrète jusqu'en 1974 par d'anciens détenus. ■

DROITS DE LA FEMME:

LE MAROC ET LA CONVENTION DE COPENHAGUE

Le Maroc a signé le 21 juin 1993 la "convention internationale pour l'élimination de toute forme de discrimination à l'égard de la femme" (convention de Copenhague). Cependant, il a conditionné sa signature à certaines réserves qui la vide de son sens. De plus, elle n'a toujours pas vu le jour dans le journal officiel.

COORDINATION ET ACTIONS COMMUNES

Le 8 mars dernier, onze organisations marocaines qui luttent pour les droits des femmes ont publié un communiqué commun concernant la manière dont le gouvernement marocain a agi au sujet de la dite convention. Le communiqué souligne que "les réserves émises par le gouvernement touchent des dispositions essentielles. Sa non publication au journal officiel empêche sa mise en oeuvre". Il note également que "les intentions exprimées et les mesures partielles prises jusqu'à présent sont totalement insuffisantes et incapables d'instaurer les droits de la femme dans leur totalité sur le plan juridique".

Après ce constat, les organisations signataires énumèrent leur revendication en appelant le gouvernement à :

- ♦ retirer les réserves émises lors de la ratification de la convention;
- ♦ sa publication dans le journal officiel et sa généralisation;
- ♦ l'instauration dans la constitution du principe de l'égalité entre l'homme et la femme dans les droits civiques, économiques, sociaux et culturels;
- ♦ l'adaptation des législations nationales avec les dispositions de la convention.

Le 14 janvier dernier, le Maroc a présenté un rapport devant la commission de l'ONU pour l'élimination de toute discrimination à l'égard de la femme, au sujet de la mise en oeuvre de la Convention. Ce rapport a été préparé sans la participation ni même la consultation des organisations féminines ou celles concernées par la question de la femme. De ce fait, les organisations féminines marocaines ont présenté en commun à cette même commission un rapport parallèle pour rétablir certaines vérités.

DROITS POLITIQUES ET EGALITE

EN BREF..EN BREF..EN BREF..EN BREF..EN BREF..EN BREF..EN BREF..EN BREF..

La constitution marocaine reconnaît la primauté des traités internationaux sur le droit interne. Mais en réalité, il y a un abîme entre cette profession de foi et sa mise en pratique. Cette constitution reconnaît les droits politiques aux femmes, mais les faits réfutent cette déclaration. Lors des dernières élections de 1992, les candidatures femmes pour les conseils locaux ont représenté 1,16% de l'ensemble des candidatures. Soixante-quinze femmes ont été élues, soit 0,33% des élus. Aux élections législatives, le pourcentage des candidatures était sensiblement le même (1,07%). Deux femmes ont été élues sur 333 députés, soit 0,33%. Ces chiffres se suffisent à eux mêmes pour montrer la place occupée par les femmes dans la vie publique. Mais leur vote reste très convoité et fait l'objet de toutes sortes de manipulations et de marchandages.

Ajoutons que la constitution reconnaît l'égalité entre l'homme et la femme seulement dans le domaine des droits politiques et non dans celui des droits civiques, économiques, sociaux et culturels. L'égalité dans les droits politiques elle-même reste cantonnée au droit de vote.

Mis à part le domaine de la vie publique qui concerne uniquement une petite élite, le rôle de la femme reste marginalisé dans la vie quotidienne. Le sort de la femme marocaine, notamment dans les campagnes, demeure peu enviable. Les pesanteurs socio-culturelles, les préjugés oppressants, l'analphabétisme, les violences de toutes sortes sont le lot quotidien des femmes.

Une démocratie véritable ne peut se construire en l'absence de la moitié de la société. Cette évidence ne trouvera son accomplissement que dans le cadre d'une société nouvelle qui donnera aux femmes un véritable statut d'égalité. ■

LYONNAISE DES EAUX: LES TRACTATIONS CONTINUENT

Le projet de privatisation du réseau d'eau, d'électricité et de l'assainissement de Casablanca au profit de la Lyonnaise des eaux continue à soulever polémiques et tractations. La Lyonnaise devrait prendre en charge l'ensemble de ces réseaux pour une durée de trente ans aux dépens de la R.A.D. nationale². Elle prévoit une première augmentation des prix de l'ordre de 10 à 12% durant les 3 premières années. Les prix actuels de l'eau et de l'électricité sont déjà jugés excessifs aussi bien par l'ensemble des citoyens que pour les patrons inquiets de l'incidence de cette augmentation sur les coûts de production.

La R.A.D. réputée défaillante techniquement et financièrement, vient de réagir en publiant un rapport estimant ses bénéfices pour l'année en cours à 194 millions de DH! Ceci en contradiction avec son précédent plan pour la période 1995 - 2000 qui prévoyait un déficit de 1400 millions de DH. Les responsables de la Lyonnaise rétorquent que la R.A.D. connaît de toute façon une situation financière qui ne lui permet pas d'investir. La Lyonnaise quant à elle prévoit une enveloppe globale d'investissement de 30 milliards de DH. Elle y participera avec un montant de 800 millions de DH. Le reste sera acquis par des prêts non garantis. Les tractations continuent, mais la municipalité de Casablanca a été dessaisie du dossier et c'est le ministère de l'intérieur qui tranchera...

LA TUBERCULOSE AU MAROC

La tuberculose, maladie d'un autre temps, continue à sévir au Maroc. Chaque année 30.000 nouveaux cas sont déclarés dont 13.000 estimés contagieux. Cette avancée inquiétante de la maladie s'explique en premier lieu par des paramètres socio-économiques qui en favorisent le développement essentiellement dans les quartiers pauvres: trop forte densité de la population permettant une diffusion rapide de l'infection, habitats insalubres, malnutrition, manque d'hygiène.

IMMIGRATION CLANDESTINE: EXPLOITATION ET DANGER DE MORT

Douze personnes dont onze marocains ont trouvé la mort dans l'accident d'un camion citernes qui s'est renversé près des frontières franco-espagnole. L'enquête menée par les autorités espagnoles révèle que le camion a été spécialement loué par un réseau d'immigration clandestine. Ce réseau, vaste et compliqué, possède des ramifications au Maroc, en Espagne et en Italie. D'après les déclarations de l'un des blessés, le réseau organise la traversée du détroit de Gibraltar à l'aide de petites embarcations. A l'arrivée à Algéras, les candidats à l'immigration devraient verser des sommes importantes: 200.000 à 300.000 pesetas. Le réseau leur promet en contrepartie de les transporter en Italie et de leur trouver du travail dans l'agriculture. Commencent alors les "voyages" à haut risque où les immigrés laissent toutes leurs économies et parfois la vie. Tous ces risques sont pris pour fuir une situation intolérable dans le pays d'origine et un horizon bouché essentiellement pour les jeunes.

GREVE AU CREDIT AGRICOLE

Le 19 février dernier, près de 3500 employés du Crédit Agricole ont mené une grève qui a gelé les activités des 210 agences de la banque. La grève a été suivie à 100% dans les principales agences et à 95% dans celles de moindre importance. Les porte-paroles des grévistes déplorent la gestion archaïque de la banque qui relève "de méthodes du 19ème siècle". La politique des salaires "accorde des privilèges exorbitants à une petite minorité. Les promotions sont gelées depuis 20 ans, alors que de nouveaux venus bénéficient de promotions exceptionnelles contrairement au règlement intérieur et aux lois de la fonction publique. Les désignations et mutations à titre punitif créent un malaise constant alors qu'un projet de restructuration se trame en secret pour dilapider les ressources humaines de cette institution". ■

² Régie autonome de distribution.

Université: PROVOCATIONS ET PROBLÈMES RÉELS

Dans nos deux derniers numéros, nous avons relaté les événements vécus par l'université marocaine à Casablanca, Mohamédia, Marrakech, Errachidia et Béni Mellal. D'autres universités ont connu des événements similaires. A Kénitra les forces des C.M.I. (Compagnies mobiles d'intervention) ont encerclé la faculté des Sciences et celle des Lettres sans raison. Les étudiants ont préféré quitter les deux facultés pour éviter tout affrontement. A Oujda, les "vigiles" ont imposé la vérification d'identité à l'entrée de la bibliothèque de la faculté de droit. Les étudiants ont refusé d'obtempérer devant ce fait sans précédent. Il s'en est suivi quelques échauffourées sans conséquences. Le lendemain 5 étudiants qui n'avaient rien à voir avec ces événements ont été interpellés à l'entrée de la faculté qui connaissait une situation calme et normale! Que signifient alors tous ces événements et cette campagne menée contre l'Université?

ARRIÈRE PENSEES POLITIQUES

Le gouvernement a commencé par en faire porter la responsabilité aux "étudiants islamistes". Il est vrai qu'à l'approche des fameuses "échéances électorales", les islamistes ont revendiqué une reconnaissance légale et la levée de l'assignement à résidence de leur principal dirigeant. Les étudiants de cette mouvance se sont saisi d'un problème réel (celui du manque de moyen de transport pour les étudiants) pour créer une certaine agitation à l'Université.

Mais au-delà de cette arrière pensée politique, le problème des transports n'est pas le seul problème de l'université. Cette dernière vit une crise structurelle et connaît nombre de difficultés:

- ♦ faiblesse des structures (celles prévues à la faculté de droit de Casablanca pour 5000 étudiants sont les mêmes qui accueillent plus de 20.000 actuellement);
- ♦ encadrement déficient (3% alors que la moyenne normale est estimée à 18%);
- ♦ bourses aux montants insignifiants;
- ♦ débouchés inexistantes et chômage des diplômés en perspective... Bref, une crise structurelle grave.

Paradoxalement, c'est le gouvernement qui s'est saisi rapidement des premiers événements de Casablanca pour montrer l'université du doigt. La

circulaire signée conjointement par le ministre de l'intérieur et ceux de la justice et de l'enseignement est explicite dans son appel à la répression contre les étudiants. L'ensemble des événements à l'échelle nationale démontre que les islamistes n'étaient pas les seuls visés. Les étudiants d'autres tendances ainsi que des étudiants sans appartenance politique ont également subi répression et condamnations devant les tribunaux. Lors des attaques des facultés et bibliothèques, les gourdis des "forces d'intervention rapide" ne font aucune distinction entre étudiants, enseignants et même simples passants.

En fait, l'université et l'enseignement en général sont dans le collimateur de ce même pouvoir responsable de leurs carences et échecs. La fameuse circulaire tripartite consacre l'emprise du ministère de l'intérieur sur l'organisation interne des facultés, sachant que la gestion des cités universitaires était déjà de son ressort. Un nouveau "projet de réforme" de l'université est publié. Son principal objectif: remettre en cause la généralisation et la gratuité de l'enseignement. Selon le projet, trois types d'universités seront instituées: l'une publique, l'autre sans but lucratif et la troisième privée. Dans les trois cas l'enseignement sera payant.

Le gouvernement s'est basé sur l'étude réalisée par la banque mondiale et qui avait déjà soufflé l'idée de l'enseignement payant sous prétexte que seuls les fils des classes riches et moyennes en bénéficiaient. Les statistiques montrent au contraire que 70% des étudiants appartiennent aux classes moyennes et pauvres... La réforme vise en réalité l'instauration d'un enseignement élitiste qui permet à une petite minorité d'accéder à l'université. La machine économique étant bloquée, les principales richesses accaparées par une petite minorité, la plus-value collectée, l'Etat n'a plus besoin de cadres universitaires supplémentaires et surtout pas d'un enseignement qui les produit en masse. Paradoxe d'un pays "en voie de développement" où les dirigeants se soucient principalement de leurs intérêts immédiats et non pas d'un véritable programme de développement où formation et enseignement devraient former la pierre d'angle...■